

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 029 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 74

Votants : 83

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

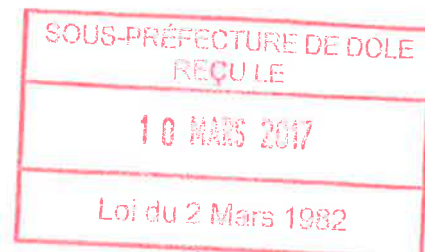
Pouvoirs transmis à des Conseillers : Rémy VIENNET à Claude ROMANET, Cyril ACCARD-GUILLOIS à François PERRIN, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Véronique LAMBERT à Dominique BONNET, Claudine ROUEFF à Claire LUCAS VERNUS, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Raphaël GAGNEUR à Eric PICHEGRU, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Étaient Excusés : André VIONNET, Philippe BRUNIAUX, André PROST, René GUINERET, Jean-Louis DUFOUR, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DAVID

Convocation faite le : 28 février 2017



Objet : Adhésion au régime d'assurance chômage : signature de la convention avec l'URSSAF

Vu la note de synthèse n°2 par Réf à l'article L 2121-12 du CGCT relative à l'approbation et l'adhésion au contrat d'adhésion à l'assurance chômage ;

Considérant que l'indemnisation du chômage des agents du secteur public est régie par la circulaire de la Direction du budget n°2012-01 du 3 janvier 2012, que les employeurs publics ont l'obligation de se conformer aux règles de l'assurance chômage des agents du secteur public ; que l'adhésion est conclue pour une durée de 6 années renouvelable par reconduction tacite, que le coût pour l'employeur et l'agent est de 6,40% au total, qu'une période de stage d'une durée de 6 mois précède toute possibilité d'indemnisation au titre de l'assurance chômage ;

Considérant que dans le contexte de fusion des 3 Communautés de Communes et en application de l'Arrêté Préfectoral du 16 décembre 2016 n°DCTME-BCTC-201612 16 005, il pourrait être proposé de conventionner avec l'URSSAF en matière d'assurance chômage ;

Entendu l'exposé du Président portant notamment sur les différentes options ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 029 DE (SUITE)

Objet : Adhésion au régime d'assurance chômage : signature de la convention avec l'URSSAF

Vu le contrat type d'adhésion proposé par l'URSSAF ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1-Retient parmi les 3 options possibles en matière d'assurance chômage des agents non titulaires et non statutaires employés par la Communauté de communes pour la période courant depuis le 1^{er} janvier 2017 (l'auto-assurance, la convention de gestion et l'adhésion au régime d'assurance chômage) l'option suivante :

Adhésion au régime de l'assurance chômage à compter du 1^{er} janvier 2017

2-Valide les termes du contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage proposé par l'URSSAF

3-Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,



Michel FRANCONY

